

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2011

DÉLIBÉRATION n°2011-060

Nombre de membres au Conseil municipal :	29
en exercice :	29
qui ont pris part à la délibération :	26
Date de convocation :	14 juin 2011

L'an deux mille onze, le 20 juin à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présent(e) s : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Pierre TERRAËS, Yves PICHON, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Chantal BREBION, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean Marc BRUEL, Gabriel JULLIEN

Représentés : Stéphanie COLPIN par Michèle LAPRESA, Isabelle GULGLIELMO par Annick GAILLARD, Pierre CLOT par Pierre TERRAËS

Absents : Jérôme MAGNIN, Kamel BOUZERARA, Sophie FAUCON BIGUET

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Gabriel JULLIEN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Rapporteur : Yannik OLLIVIER**

**Objet : AMENAGEMENT – INSTITUTIONNEL - Avis de la Commune de Saint Martin le Vinoux sur le Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal**

Suite à la loi sur la réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, les Préfets doivent élaborer des Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI), visant à une meilleure adéquation entre les intercommunalités et les bassins de vie et d'emploi.

La Préfecture de l'Isère a ainsi notifié, le 11 mai 2011 un projet de SDCI qui, nous concernant, propose la création d'une nouvelle intercommunalité réunissant :

- Les 27 communes de la METRO
- 16 communes de la communauté de commune du Sud Grenoblois (Bresson, Brié et Angonnes, Champagnier, Champ sur Drac, Herbeys, Jarrie, Montchaboud, Notre Dame de Mésage, Saint Barthélémy de Séchilienne, Saint Georges de Commiers, Saint Pierre de Mésage, Séchilienne, Vaulnavay le Bas, Vaulnavay le Haut, Vizille)
- Les 5 communes de la communauté de commune des Balcons Sud de la Chartreuse (Mont Saint Martin, Proveysieux, Quai en Chartreuse, Sappey en Chartreuse, Sarcenas)
- La commune de Chamrousse
- La commune de Saint Martin d'Uriage
- La commune de Miribel Lanchatre

Le Préfet a également proposé, dans une recherche d'optimisation et de rationalisation du périmètre de la METRO, un ensemble d'orientations visant l'intégration d'autres communes situées dans « l'aire urbaine de Grenoble » et rattachées à des intercommunalités voisines. Ainsi la METRO reste ouverte à toute commune ou communauté qui manifesterait sa volonté d'intégrer son périmètre.

Le Ville de Saint-Martin-le-Vinoux prend acte de la volonté du Gouvernement de réduire le nombre d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI). Elle constate que l'intégration de 24 nouvelles communes se fera sans aucune dotation financière supplémentaire, malgré l'extension d'intervention des compétences de la Métro. En effet, l'extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération, sans changement juridique, ne lui permet pas d'accéder à des dotations financières permettant d'exercer ses compétences actuelles sur de nouveaux territoires étendus, sans parler d'éventuelles nouvelles compétences.

En revanche, la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux note que la transformation de la Communauté d'Agglomération en Communauté urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2012, ne modifierait pas profondément le champ des compétences actuel, chaque commune devant conserver l'instruction du droit des sols, mais modifierait radicalement les moyens de les exercer, en doublant la dotation financière de l'Etat par habitant. Ce passage en Communauté urbaine semble à portée de main, moins de 5000 habitants manquant à l'appel. Le retard en la matière serait préjudiciable à l'action de la Métro, comporte des risques en matière d'augmentation des taxes pour financer l'intervention sur les nouveaux territoires, et gèle pendant trois années de discussions sur les élargissements progressifs l'action effective de la Métro. Cette entrave obère l'avance de l'aire grenobloise sur des champs d'action éminemment importants, tels que le développement économique, l'habitat et les déplacements.

Le passage en Communauté urbaine serait enfin l'occasion d'une clarification de l'échelon intercommunal pour les habitants et permettrait d'afficher clairement des projets forts métropolitains.

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal après avoir délibéré,

**VOTE** : Le Conseil Municipal et l'opposition donnent un avis favorable

**2 ABSTENTIONS** : Joaquin TORRES, Christine TULIPE,

Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations,  
le 21 juin 2011

**Acte certifié exécutoire** depuis son  
dépôt à la préfecture et sa publication le

**Le Maire**

**Yannik OLLIVIER**